

Métropole de Lyon

Département du Rhône

Projet de Renouvellement de l' AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT de JONAGE

CONCLUSIONS MOTIVÉES

De la Commissaire-enquêtrice

Enquête publique du 3 octobre au 4 novembre 2022



Edith LÉPINE

Commissaire Enquêtrice

Désignée par le Président du Tribunal Administratif de Lyon

Décision n° E22000091 / 69 du 05/07/2022

1 – OBJET DE L'ENQUÊTE

Est soumise à l'enquête la demande de renouvellement d'autorisation du système d'assainissement constitué

- de la station d'épuration des eaux usées située à Jonage, incluant son ouvrage de rejet dans le canal de Jonage,
- et des ouvrages de collecte des eaux usées (canalisations et déversoirs d'orage) qui l'alimentent, pour la partie située sur le territoire de la Métropole.

En effet, le système d'assainissement géré par la Métropole du Grand Lyon reçoit des effluents provenant de Jonage et de la zone industrielle de Meyzieu, mais aussi de 6 communes hors Métropole : Jons, Villette d'Anthon, Janeyrias, Pusignan, Genas et de l'aéroport de Saint Exupéry.

La capacité de la station est de 42 000 EH (*Equivalent Habitants*).

Les effluents traités proviennent pour d'une population de 22 143 habitants et de 243 établissements non domestiques.

Les boues et autres sous-produits sont envoyés pour incinération sur Pierre-Bénite et St Fons.

La station se situe dans un environnement d'une grande richesse faunistique et floristique, et sur la zone de collecte sont positionnés 3 captages d'alimentation en eau potable.

2 – AVIS SUR LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

L'enquête a duré 32 jours, du 3 octobre au 4 novembre.

Les **moyens d'information du public** étaient bien en place, et notamment un affichage soigné sur les communes concernées mais aussi en plusieurs points très visibles à proximité de la station, un dossier d'enquête à disposition dans chaque mairie concernée.

RegistreDemat a comptabilisé 115 visiteurs sur l'espace internet dédié à l'enquête, 55 téléchargements et 18 visionnages de pièces du dossier.

Au cours de l'enquête, le 30 octobre, **un article est paru dans la page locale du « Progrès »** sur 3 colonnes avec photo : « Station d'épuration : le Maire en colère ». Il mentionnait les date et horaire de la dernière permanence.

J'ai tenu les **3 permanences** à la Mairie de Jonage comme annoncé :

- lundi 3 octobre de 8h30 à 10h30
- mardi 25 octobre de 14h à 16h
- vendredi 4 novembre de 15h à 17h

Personne ne s'est présenté aux deux premières permanences. A la troisième, un couple de proches riverains de la station est venu inscrire ses 2 observations sur le registre. La personne qui les accompagnait n'a pas souhaité s'exprimer.

C'est la **seule contribution sur le registre en papier. Le registre numérique est resté vierge.**

Le **Conseil Municipal de Jonage** réuni le 26 octobre a voté à l'unanimité délibération demandant que le tracé du réseau de collecte entre la ZAE de Meyzieu et la station soit remis en cause, et que la station soit entièrement couverte.

3 - AVIS SUR LE DOSSIER

Ce dossier a été élaboré en plusieurs années. L'autorisation étant échue en 2014 c'est en 2019 que la demande de renouvellement a été émise. Le dossier de réponse à la demande de compléments date de janvier 2022.

Au final cette demande est à lire à travers **3 documents** :

Demande initiale (90 pages), réponse à la demande de compléments (158 pages), CERFA (12 pages).

Ceci ne facilite pas la compréhension du sujet et a pu décourager le public.

En outre, **plusieurs erreurs sont reconduites d'un document à l'autre** :

- Nombre d'Habitants (*EH domestiques*) : 12 744 au lieu de 22 143 (erreur d'addition)
- DBO5 : 1429 au lieu de 1993 (erreur liée à la précédente)
- Augmentation prévue de la population de Jonage de + 2 148 habitants / an (+ 35,58%) à partir de 2015
- L'erreur précédente conduit à annoncer l'obsolescence de la station par saturation de ses capacités en 2027. C'est une erreur majeure.

4 – AVIS SUR LES OBSERVATIONS

➤ **Concernant les nuisances olfactives**

La faible participation du public donne à penser qu'après les actions menées par la Métropole depuis une dizaine d'années, elles se sont au moins raréfiées.

Les seules personnes qui se sont manifestées, M. et Mme BELLOT, sont particulièrement exposées leur habitation se situant à moins de 100m de la station.

Je prends acte de la poursuite des recherches engagées par la Métropole pour traiter le sujet,

Et comprends, après lecture de l'étude menée en 2011 et visite, que couvrir la station complètement, comme demandé par ces personnes et par le Conseil Municipal de Jonage, ne serait pas une solution adaptée. Les odeurs pourraient plutôt se manifester en amont de la station.

Quant à modifier le réseau de collecte comme souhaité par le même Conseil Municipal, la Métropole a clairement conclu par la négative l'étude de faisabilité.

➤ **Sur le traitement à Jonage des effluents de communes extérieures à la Métropole**

La politique de l'eau doit dépasser les limites administratives, seule la notion de bassin est pertinente.

Dans la mesure où ces communes contribuent équitablement aux coûts à travers les conventions présentées, et tant que la station n'arrive pas à saturation, à mon avis, il n'y a pas lieu de remettre en cause le périmètre du système d'assainissement.

EN CONSÉQUENCE

J'émet un

avis favorable

au projet de renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement de Jonage, avis assorti d'une réserve et 4 recommandations :

Réserve : Le Maître d'Ouvrage doit reprendre sa **réflexion sur l'obsolescence prévisible de la station**, et apporter un rectificatif au dossier.

Recommandation n° 1 – Poursuivre les actions en cours ou restant à engager visant l'élimination des **nuisances olfactives**.

Recommandation n° 2 – Planifier le **contrôle des établissements non domestiques** n'ayant pas encore fait l'objet d'arrêté d'autorisation (119 établissements).

Recommandation n° 3 – Bien sûr, **progresser encore sur la séparation des réseaux**, tout particulièrement en amont des déversoirs d'orage 148 et 150 qui se déversent dans le **Ratapon** dont la CLE (Commission Locale de l'Eau) a souligné la fragilité.

Recommandation n° 4 – Etudier -ou poursuivre l'étude- des solutions visant un meilleur bilan environnemental (méthanisation, réutilisation des eaux traitées,...) et selon l'intérêt, les mettre en oeuvre.

A Lyon, le 13 décembre 2022

Edith LÉPINE
Commissaire-enquêtrice